Image not found or type unknown

Carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée

Par **Imenelouna**, le **23/09/2017** à **10:19**

Bonjour
j'ai un visa avec la mention: carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée.
je n'arrive toujours pas à avoir un rendez vous auprès de la préfecture. que ce passera-t-il si je dépasse le délais des deux mois sans avoir déposer ma demande ?
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés